

AFFAIRE N° 6

Objet : Programme voirie 1985 - Répartition des crédits

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis a décidé d'engager en 1985 un programme de voirie urbaine pour un montant de 14 350 000 F, financé comme suit :

- F.I.R.	5 500 000
- D.G.E.	315 000
- FCTVA	2 535 000
- Emprunt CDC	6 000 000
	<hr/>
	14 350 000

La Commission des Travaux Publics qui s'est réunie le 10 octobre 1984 a proposé de répartir ces crédits de la façon suivante (les montants sont donnés à titre indicatif) :

(	:	sur F.I.R.	:	sur D.G.E.	:	TOTAL	)
(	:		:	F.C.T.V.A.	:		)
(	:		:	et Emprunt.	:		)
(	:		:		:		)
( Régie	:		:	4 500 000	:	4 500 000	)
( Terrains	:		:	500 000	:	500 000	)
( Trottoirs	:		:	1 500 000	:	1 500 000	)
( Enrobé	:	1 467 000	:	33 000	:	1 500 000	)
( Rue Lucien Gasparin	:	978 000	:	22 000	:	1 000 000	)
( Rue Roland Garros	:	978 000	:	22 000	:	1 000 000	)
( Accès C.G.S.S.	:		:	50 000	:	50 000	)
( Rue de Paris (entre rues	:		:		:		)
( Pasteur et Compagnie)	:	1 956 000	:	44 000	:	2 000 000	)
( Accès Cimetière de l'Est	:		:	300 000	:	300 000	)
( Réfection Pont Rivière	:		:		:		)
( Saint-Denis	:		:	500 000	:	500 000	)
( Réfection Avenue de Lattre	:	121 000	:	879 000	:	1 000 000	)
( de Tassigny	:		:		:		)
( Jonction Joseph Bédier	:		:		:		)
( (complément)	:		:	500 000	:	500 000	)
(	:	<hr/>	:	<hr/>	:	<hr/>	)
(	:	5 500 000	:	8 850 000	:	14 350 000	)
(	:		:		:		)

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce programme ainsi que son mode de financement ;
- de m'autoriser à :

\* Pour les opérations inférieures à 350 000 F

lancer les consultations d'entreprises et traiter par marchés négociés ;

\* Pour les opérations supérieures à 350 000 F

lancer les appels d'offres et passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Ouverture des Plis. En cas d'appel infructueux à traiter également par marchés négociés.

Je mets la question aux voix.

Le Maire donne lecture de l'avis des Commissions.

*Reçu à la Préfecture*

Les Commissions des Travaux Publics et des Finances sont favorables.

*le 15/04/85*

---

M. ANNETTE : Quand on regarde ce tableau, il y a un certain nombre d'indications sur les travaux à effectuer (achat de terrains ; trottoirs ; enrobé) et puis, il y a une rubrique "Régie". La Régie, c'est en quelque sorte l'entreprise qui réalise les travaux. Quel est le programme de la Régie ?

LE MAIRE : Non, c'est la Mairie.

M. ANNETTE : Je comprends. Je veux dire que c'est assimilable à une entreprise. Ce n'est pas un programme, la Régie ?...

LE MAIRE : Il s'agit d'une somme globale qui sert à boucher des trous, à faire des rectifications.

M. ANNETTE : Mais, est-ce qu'il y a un programme pour la Régie ? Est-ce qu'on peut le connaître ? Cela, de la même façon qu'on sait que le F.I.R. va financer telle ou telle opération. Moi, ce que je souhaite, c'est que le Conseil soit tenu informé du programme de la Régie, puisqu'on parle de programme. Je crois qu'il y a une confusion entre Régie et programme.

LE MAIRE : Mais, la Régie a un programme.

M. ANNETTE : Et, je voudrais savoir quel est le programme de la Régie, pour 4 500 000 Francs, puisque c'est de cela dont il s'agit.

LE MAIRE : Monsieur FUTHAZAR est-il là ? Il aurait dû être présent. C'est toujours ceux dont on a besoin qui sont absents ?

M. BOX : Est-ce que ce ne serait pas un fonds qui a été affecté et qui ensuite sera... ?

LE MAIRE : Non, ce n'est pas cela. Il y a toute une liste de choses qui a été discutée lors de la Commission des Travaux Publics qui a fixé un certain nombre de points. Cette liste peut vous être donnée. Ce n'est pas secret.

M. ANNETTE : Mais non.

LE MAIRE : Monsieur FUTHAZAR n'est pas là ; et je le regrette. Mais il y a effectivement une liste ; et, c'est cette dernière qui est appliquée. Il y a des choses qu'on peut différer s'il y a une urgence quelque part. Mais, globalement, c'est cette liste qui est appliquée.

M. ANNETTE : Mais, dans la présentation du tableau, je crois qu'il aurait été préférable d'avoir, au même titre que le F.I.R., etc..., Régie et la liste des opérations effectuées par elle. Là, il y a une confusion entre la procédure, ou disons l'organisme qui réalise, et le programme. Le tableau n'est pas très clair, à mon avis.

LE MAIRE : Votre remarque est valable aussi sur les terrains et les trottoirs.

M. ANNETTE : C'est vrai. Mais, on sait qu'il y a 500 000 Francs...

LE MAIRE : C'est pareil. Il y a aussi une liste.

M. ANNETTE : D'accord.

LE MAIRE : Ce ne sont pas des choses qu'on a mis comme cela, sans réfléchir, au dernier moment. Une liste qui a été prévue a permis de fixer cette somme.

M. ANNETTE : D'accord. Mais, puisqu'on vote un programme, autant connaître ce dernier.

LE MAIRE : Là, vous avez des points particuliers, parce que c'est un peu spécial ; toutes les autres opérations sont presque des opérations de routine. Mais enfin, on peut vous donner la liste. Il y a une série de noms qui est très longue.

M. ANNETTE : Mais, Monsieur le Maire, je pense que le rapport doit intégrer le programme. On vote un programme. Je regrette... Il faudrait qu'il y ait un programme annexé et qu'on vote là-dessus, et non pas comme c'est fait.

LE MAIRE : J'ai deux façons de faire cela. Je peux préciser qu'il y a une somme de 4 500 000 Francs pour telle rubrique sans mentionner les opérations qui seront effectuées, auquel cas le rapport est valable aussi puisque, néanmoins, cela correspond à un programme.

M. ANNETTE : Si on propose 4 500 000 et pas 5 000 000 Francs, c'est en fonction du programme qu'on a à réaliser ; et, ce programme doit être établi au préalable et connu des conseillers.

LE MAIRE : Ce programme est à votre disposition.

M. ANNETTE : Je regrette qu'il ne soit pas annexé au rapport. Nous sommes en Conseil pour délibérer sur des rapports, sur des programmes précis.

M. GERARD G. : Que signifient les 2 000 000 pour la réfection de la chaussée Rue de Paris (entre Rues Pasteur et Compagnie, Mac Auliffe) ?

LE MAIRE : Vous voyez l'état dans lequel elle se trouve, et c'est tout.

M. GERARD G. : D'accord. Mais enfin, 2 000 000 !... Cela représente une certaine somme.

LE MAIRE : Ce sont des prévisions. Ce ne sont pas encore des projets définitifs.

M. GERARD G. : Eh bien, est-ce qu'il y a juste une réfection de la chaussée ou... ?

LE MAIRE : Oui. Mais, cette réfection est en profondeur. Il y a là des canalisations, des égouts. L'intervention est plus difficile qu'ailleurs. D'ailleurs, vous voyez que la Rue Maréchal Leclerc est aussi chère, etc...

M. GERARD G. : Mais, je voudrais savoir si on profite de cela pour embellir les abords immédiats de l'ancienne Mairie.

LE MAIRE : Oui, le trottoir devant l'Hôtel de Ville est amélioré. C'est spécial.

M. ANNETTE : Cette opération n'avait pas déjà fait l'objet d'un rapport où on l'avait financée, non ?...

LE MAIRE : Non, on ne l'avait pas financée ; on avait simplement fait un rapport technique.

M. ANNETTE : Il n'y avait pas un crédit de 5 000 000 F... ?

M. BOURHIS : Je voudrais donner des explications au sujet de la réfection de la Rue de Paris. C'est ce qu'on a fait Rue de la Victoire. Il faut décaper tout ce qu'il y a comme revêtement et sous-sol ; descendre jusqu'au niveau de l'ovoïde pour enlever toute la terre qui cause des effondrements.

LE MAIRE : Qui est irrégulière ; qui n'est pas homogène.

M. BOURHIS : Pour remplir cette ovoïde de tout-venant de façon à avoir à un moment donné une assise très solide. Il y a eu effectivement une étude qui a été faite là-dessus, à laquelle on n'a pas donné de suite. Ce n'est qu'aujourd'hui qu'on lui donne une suite.

LE MAIRE : L'étude concernait aussi le parvis. Ici, le parvis n'est pas compris ; on se limite à la route.

M. ANNETTE : Et c'était 5 000 000, à l'époque.

LE MAIRE : Mais, c'était le parvis qui coûtait cher.

M. BOURHIS : Il fallait le refaire avec des pierres de taille. Il y avait également le changement de direction de l'escalier de la Mairie qui donnait sur la Rue de Paris et qui devait donner sur la cour de l'Hôtel de Ville.

M. ANNETTE : D'accord.

LE MAIRE : Comme l'Hôtel de Ville est actuellement en réparation, cela risque de traîner longtemps. Aussi, nous préférons abandonner cette partie et ne garder que la partie rue et chaussée.

Je mets aux voix. 3 abstentions.

M. ANNETTE : Vous pourriez nous faire parvenir le programme de la Régie ?

LE MAIRE : Oui.

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions sont adoptés à l'**UNANIMITE DES VOTANTS.**